

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022**

N° 2022 0142

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Ont pris part à la délibération 10
Procurations : 01
Date de convocation : 28 octobre 2022
Date d'affichage : 28 octobre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à Corentin GROS), Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON

Secrétaire : Olivier SACHE

Objet : Vente scierie communale

M. le Maire rappelle qu'en date du 16 novembre 2009, la Commune de Champagny-en-Vanoise a consenti au profit de la société « BRUN FRERES » un contrat de Délégation de Service Public de la scierie communale située au lieudit « Plan Roulant ».

Aux termes d'un avenant n°1 et n° 2, la commune a consenti à partir du 1^{er} septembre 2012 la gratuité de la mise à disposition du bâtiment en échange de la remise en état du matériel de sciage et la mise en sécurité du matériel de sciage.

Aux termes d'un avenant n°3 en date 22 mars 2017, la commune a autorisé le transfert du bénéfice de la DSP au profit de la société « BRUN CHARPENTE » nouvellement dénommée « MA CHARPENTE ».

Considérant qu'une estimation de la valeur de ce bien à une somme comprise entre 300 000€ et 320 000€ net vendeur par l'Agence RMP IMMOBILIER ;

Considérant qu'une estimation de la valeur de ce bien à une somme comprise entre 200 000€ à 220 000€ net vendeur par l'agence RESEAU EXPERTIMO ;

Considérant la proposition d'achat, de M. Laurent MACHET, gérant de la SARL « MACHARPENTE », du bâtiment, des machines et des parcelles de terrains attenantes moyennant le prix de 250 000€ ;

Considérant que cette vente permettrait de pérenniser l'exploitant actuel en lui permettant d'investir et de développer son outil de travail.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'exception de Messieurs Corentin GROS, Xavier BRONNER qui votent contre, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY ET Robert LEVY qui s'abstiennent, la vente à M. Laurent MACHET, gérant de la SARL « MACHARPENTE », de la scierie communale sous réserve de conditions de sciage inchangées pour les habitants de Champagny-en-Vanoise, soit :

- Le bâtiment,
- Le matériel,
- Les terrains attenants cadastrés section H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 soit une surface globale de 3 362 m².

PRECISE que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 250 000€ frais de notaire à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à venir.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

